

Face à un dilemme...

Par **shaineze**, le **03/07/2015** à **20:01**

Bonjour tout le monde,

Je suis étudiante en troisième année de Droit le souci qui est de taille c'est que je n'en peux plus. J'ai déjà redoublée et je souhaite maintenant me réorienter.

Je sais que certains penseront que c'est dommage de lâcher l'affaire à ce stade là mais j'ai perdu confiance en moi alors que j'étais une bonne élève au lycée (lointain souvenir)...

Que pensez-vous des licences professionnelles? (mais cela reste toujours dans le domaine juridique)

Et de la licence Science politique dispensée dans certaines universités notamment à Saint-Quentin? Il est possible d'être admis en L3 seulement j'entend beaucoup de choses négatives par rapport à cette formation ?

Merci pour vos réponses.

Par **Herodote**, le **03/07/2015** à **22:15**

Bonsoir,

Tout d'abord, il faut que tu réfléchisses à ce que tu as envie de faire. Pourquoi retourner en licence de sciences politiques ? Qu'as-tu envie de faire ? C'est en fonction de cette réponse que tu auras plus de facilité à t'orienter. Quoi qu'il en soit, une Licence de Droit c'est clairement pas du temps perdu.

Ce qu'il est possible de faire avec une L3 de droit.

- Passer les concours de la fonction publique de catégorie C (brevet), B (Bac) et A (Bac+3) de la fonction publique. Les possibilités sont très diverses (police, greffe, inspection des impôts, du travail, IRA, attaché territorial, et de très nombreux autres). Pour ce faire, inscription en IPAG ou IEJ selon la nature du concours.

- Passer un concours d'entrée en IEP au niveau Master (Province ou Paris). La scolarité est payante, mais le prix dépend des revenus des parents (quasi gratuit si boursier). Il s'agit des meilleures formations qui existent pour les concours de la fonction publique (pour les masters concernés), mais proposent aussi certaines formations professionnalisantes avec d'excellents taux de placement et des bons salaires (en fonction de l'IEP concerné). La principale

difficulté, c'est de rentrer ! Mais là aussi, ça se prépare, et tout est possible.

- Passer un concours d'entrée en école de commerce (plutôt les "grandes écoles", il n'y a pas que HEC ou l'Essec). Même principe que pour les IEP, mais là, c'est privé, donc payant et indépendamment des revenus familiaux, mais en fonction de l'école, il peut être très facile d'obtenir un prêt bancaire et à des taux très faibles (notamment pour les "très grandes"). Là encore, possibilités très variées, très bons taux de placement et salaires élevés, bien sûr, en fonction de la notoriété de l'école en question.

- Candidater en IAE. Cela ressemble aux écoles de commerce, mais c'est géré par les universités. Certains sont payants (notamment Paris, je crois, que s'est autobaptisé "Sorbonne Business School"), mais vu que c'est l'université, peut-être qu'il existe des réductions pour les boursiers. Les formations sont encore variées (Communication, Ressources humaines, finance, marketing, etc.), avec les plus gros IAE, qui peuvent réellement rivaliser avec les grosses écoles de commerce, tout en étant plus accessibles. A voir.

Il existe de nombreuses autres options, mais je ne les ai pas en tête. Quant aux licences professionnelles, je n'y connaît pas grand chose, désolé ! Cela étant, le droit est sans doute l'une des matières qui offrent les meilleures reconversions possibles, donc pas d'angoisse !

Par **shaineze**, le **04/07/2015** à **01:25**

Merci pour avoir pris le temps de me répondre Herodote. Je ne pensais pas qu'il y avait autant de possibilités après une licence de Droit!

Je viens de terminer mes rattrapages et je pense même pas valider ma L3. C'est pour cela que j'envisage une licence pro ou une L3 dans une autre filière que le droit.

Par **Herodote**, le **04/07/2015** à **11:58**

Dans ce cas, pour les concours, certains IPAG (Paris ou Nantes par exemple, mais pas exclusivement), donnent à l'issue de la formation, et sous condition (réussite aux examens d'entraînement par exemple), une Licence en Droit mention "Administration Publique". L'intérêt est de donner un niveau Bac+3 et d'ouvrir les portes des concours catégorie A.

http://www.ipagdeparis.org/1301489341786/0/fiche___article/&RH=1301392304126

http://www.ipag.univ-nantes.fr/SI00002/0/fiche___formation/&RH=1183109597481

Sinon, concernant les licences pro, je ne peux pas te renseigner, désolé. Cela étant, elles donnent un niveau Bac+3, donc idem pour les concours.